

## **PROCES VERBAL du 25 07 2023**

### **COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES**

**L'an deux mil vingt-trois le vingt cinq juillet le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. BAUP Gérard, maire.**

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Etaient présents :** M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, M. YCART Bernard, Mme BONNARD Magali, Mme SENEBIER Catherine, M. MARTIN Nicolas, Mme FROMENT Jacqueline.

**Excusée :** Mme PALLANCHARD Elodie.

**Absents :** Mme SUZZARINI Cécile, M. GAUDRY William

Date de convocation du Conseil : 18 juillet 2023

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Approbation du procès verbal du 09 juin 2023 à l'unanimité des présents

Approbation du procès verbal du 23 juin 2023 à l'unanimité des présents

### **Transfert éclairage public au TE38**

Deux points sont à retenir :

- Le transfert fait bénéficier à des subventions sur l'éclairage public
- L'artisan intervenant sur la commune prend sa retraite à la fin de l'année, sans remplaçant.

La convention engage la commune sur 3 ans. La première démarche est de contacter le TE38 par simple mail avec l'indication du patrimoine à analyser et le TE38 retournera une proposition financière à la collectivité.

### **Transformation d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> août 2023**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> juillet en poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Ce poste permet d'assurer les missions techniques sur la commune.

Au vu de l'ancienneté de l'agent concerné par le poste il propose la transformation du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à :

- La suppression du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- La création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> août 2023
- Le temps de travail de ce poste est de 17.50 Heures hebdomadaire
- Charge le maire à signer tout document concernant ce dossier

### **Non valeur factures eau**

Monsieur le maire informe son conseil municipal que le comptable (soit la DGFIP de la Mure) demande qu'il y a lieu d'admettre en non valeur les factures d'un habitant non perçues pour un montant de 14.88 Euros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la proposition du maire et autorise à signer tous documents concernant ce dossier.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

### **Peinture chapelle :**

Monsieur le maire rappelle les travaux de rénovation concernant la chapelle de Cornillon, la Région a accordé une subvention de 6 424 € concernant ces travaux.

Deux entreprises avaient répondu :

- Les Peintures du Trièves : 14 410.00 €
- JNCOLOR : 11 635.00 €

Pour information un devis réactualisé a été demandé à JNCOLOR, en effet l'entreprise est mieux outillée pour effectuer les travaux. Une augmentation d'environ 8 % est attendue.

### **Sécurité routière :**

Un stop au niveau de la plaine de l'Orme va être installé.

A réfléchir s'il est utile de matérialiser le parking qui se situe au niveau des containers au Grand Oriol.

### **Point eau :**

Une demande gracieuse sur une facture d'eau d'une maison secondaire de 1 980 m<sup>3</sup> a été demandée (au lieu d'une consommation habituellement d'environ 30 m<sup>3</sup>).

La facture s'élève à 7 589 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, leur accorde une remise exceptionnelle de 60 %, ce qui ramène la facture à 3 086.00 €.

### **Questions diverses :**

#### **Prêt matériel :**

- Rappel du fonctionnement : le matériel reste au local de la mairie lorsqu'il n'est pas utilisé (part et revient au local après chaque utilisation)
- Les réservations doivent se faire en mairie uniquement, qui sont notées sur l'agenda au vu de tous les conseillers.
- Les associations et les particuliers qui empruntent le matériel dans un but commercial doivent payer une location auprès du comité des fêtes.
- Le comité des fêtes gère les entrées et sorties du matériel

**Travaux :** l'intervention d'ENEDIS sur les travaux de branchement est prévue le 04 octobre 2023

**Livret point sur l'eau :** Bernard Ycart et Magali Bonnard ont édité un document pour informer la population sur le diagnostic des ressources en eau de la commune.

**Prochains conseils municipaux :** mardi 12 septembre 2023

Mardi 10 octobre 2023

Mardi 14 novembre 2023

Mardi 05 décembre 2023

**Repas communal :** le samedi 02 septembre 2023, repas partagé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.